



Réponse au postulat n° 015 déposé par Mme Pascale Spicher (PS) et M. Alexandre Dupasquier (PVL) concernant la formation d'apprentis agent d'exploitation par les Services techniques communaux ainsi qu'au postulat n°016 déposé par Mmes Sophie Ortner (Les Verts), Isabelle Gauderon (PDC) et M. Pierre-Yves Moret (Centre-Gauche PCS) concernant les mesures de formation et d'insertion professionnelles au sein de l'administration communale.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

I. INTRODUCTION

Le Conseil général a transmis le postulat n° 015 concernant la formation des apprentis le 14 décembre 2017 et le postulat n° 016 sur les mesures de formations le 15 mars 2018 au Conseil communal. Ces postulats demandent une réponse commune, raison pour laquelle ils sont intégrés dans un unique rapport.

Le Conseil général avait accepté une prolongation de délai extraordinaire en raison de projets qui étaient en cours de mise en place.

Le premier postulat demande d'étudier la possibilité que les Services techniques forment des apprenti-e-s AFP Employé-e-s d'exploitation ou CFC Agent-e d'exploitation, ainsi que de définir les mesures à prendre pour encadrer ces apprentis-e-s.

Le deuxième postulat demande d'étudier la possibilité de mise en place ou d'extension, dans les divers secteurs de l'administration communale, de places d'apprentissage et de programmes d'emplois temporaires qualifiants pour chômeurs en fin de droit.



II. SITUATION ACTUELLE

Postes de formation

L'administration communale offre actuellement :

- 3 postes d'apprentissage d'employé de commerce
- 1 place de formation en cours d'emploi HES assistant social
- 1 place de stage HES de 6 mois par année
- 1 place d'apprentissage d'assistant socio-éducatif (demande d'autorisation en cours)

Insertion professionnelle

Dans le grand Fribourg, de nombreux projets ont vu le jour pour faire face à l'augmentation constante des besoins dans ce domaine.

En effet, malgré les chiffres du chômage faussement rassurants, les jeunes et les plus de cinquante ans sont confrontés de plus en plus à des difficultés de trouver ou de réintégrer une place dans le marché de l'emploi.

Projets existants (liste non exhaustive) :

- Marly PITSC (Programme interservice de travail social communautaire)
- La Tuile (Café du Tunnel)
- REPER (Emploi Jeunes)
- Fondation St-Louis (Restaurant de l'Aigle Noir)
- AI (Crêperie SucréSalé)
- CIS (Notre Dame de la Route)
- Etc.

A Villars-sur-Glâne, faisant historiquement suite à VIPO, la collaboration actuelle avec Ritec permet de placer en PAR (personnel auxiliaire de remplacement) avec des contrats à durée limitée, environ 80 personnes par année à des pourcentages variables entre 50 et 100%.

Selon le même principe, une vingtaine de personnes sont placées auprès des Services techniques et une dizaine dans les institutions communales (Martinets, etc.). Il est important de noter que ces personnes doivent être encadrées par le personnel communal et demandent des efforts administratifs des divers services pour le suivi.

Toutes ces places sont organisées et coordonnées par le Service social, l'Office communal du travail, les Services techniques, le Service des finances et le Secrétariat communal concernant les contrats.

Dans le courant 2018, la dotation de l'Office communal du travail est passée de 50% à 90% pour traiter plus spécifiquement la problématique des jeunes au chômage et/ou en rupture de formation. Cela se fait en collaboration avec REPER (permanence sociale de rue, accompagnements socioéducatifs, Mini-Jobs, projet « Un Tour en Tuk-Tuk ») et l'Animation (Cohésion sociale).

Pour faire face à une demande spécifique concernant une frange de la population encore plus jeune, la mesure « Projet Job » a été mise en place. Il s'agit d'accompagner des jeunes, en dernière année du CO, dans la recherche d'activité (stage, apprentissage). Un atelier de coaching a par ailleurs été mis en place pour des dizaines de jeunes. Ces mesures ont pour but de diminuer le taux d'élèves sans solution de formation à la fin de leur scolarité obligatoire.

Un autre projet du nom « Dual » vient d'être mis en place. Il consiste à permettre à des élèves du CO, scolarisés en classe de soutien, d'effectuer un stage de longue durée d'un à deux jours par semaine auprès des Services techniques.

La collaboration entre tous ces secteurs est en phase de construction et on peut déjà voir ses effets sur les demandes qui répondent à un besoin bien réel et malheureusement grandissant.

Les Services techniques sont donc mis à contribution pour intégrer des personnes externes dont voici un petit résumé :

- environ 5 personnes par année provenant de l'institut de Seedorf pour réaliser des stages de plusieurs semaines ;
- des placements par le centre AI, le Torry ou des Travaux d'intérêt général (TIG) environ 20 semaines de placement par année pour une personne ;
- des stagiaires du Centre scolaire de Villars-Vert (CSVV) ;
- des personnes placées par l'Office communal du travail, 4 à 5 personnes en permanence.

III. CONCLUSION

Les Services techniques de la Commune ont comme mission première d'assurer les tâches qui leur sont confiées de par leurs fonctions. Un énorme travail est fait pour intégrer des personnes en difficulté. Le Conseil communal estime, qu'en l'état actuel et après en avoir analysé les besoins avec les services concernés, la création d'une place d'apprentissage supplémentaire d'agent d'exploitation ne peut être envisagée.

Nous pouvons constater que la Commune de Villars-sur-Glâne, au travers de ses différents services, offre non seulement des places d'apprentissages, d'emploi-formation et des stages de réinsertion professionnelle mais également de nombreuses aides visant à permettre à toute personne en rupture avec le monde du travail (jeunes et moins jeunes) à se remettre en adéquation avec les exigences du marché de l'emploi.

Le Conseil communal estime qu'en l'état, suffisamment de mesures de formation et d'insertion professionnelles sont en place et ce d'autant plus que les finances communales devront être surveillées de très près. Il examinera, comme il l'a fait jusqu'à aujourd'hui, l'évolution de la situation et prendra les mesures nécessaires.

D'autre part, suite à la demande du Conseil général, le Conseil communal vous informe que la réalisation de ce rapport a nécessité vingt heures de travail.

Le Conseil communal vous présente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, l'assurance de sa parfaite considération.

Approuvé par le Conseil communal
dans sa séance du 15 avril 2019

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Secrétaire



Emmanuel Roulin



La Syndique



Erika Schnyder